

TEXTE ADOPTE no **166**

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1997-1998

19 juin 1998

PROPOSITION DE LOI

relative à la création d'un ordre national

de la profession infirmière.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 juin 1998.

Le Président,

Signé : LAURENT FABIOUS.

Voir les numéros : **967** et **982**.

Professions de santé.